AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 octobre 2020

www.invicta-securities.com

Cet acteur n’est pas autorisé par l’Autorité des marchés financiers (AMF) à proposer certains services ou placements financiers en France.

Nom

www.invicta-securities.com

Catégorie(s) liste noire

Usurpation

Date de mise en ligne sur le site

26/10/2020

Des contenus pour vous accompagner

Placements atypiques : de quoi parle-t-on ?

Forex, options binaires : un marché à fuir

Investir dans les crypto-actifs (bitcoin, etc.)

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02